

séjour en France, il a remarqué que le professeur Potain avait abandonné la méthode sous-cutanée à cause de la douleur provoquée.

III. M. FOUCHER rapporte l'observation d'un malade souffrant d'*iritis rhumatismale* très marquée et guérie par des injections sous-cutanées locales de salicylate de soude à la dose de 0 gr. 10 centigrammes, cette observation est du docteur

J.-P. DÉCARIE,
Correspondant.

INTERETS PROFESSIONNELS

LA PRATIQUE DE LA MEDECINE SANS LICENCE A MONTREAL

Un seul mot aux intéressés.

Nous ne nous attarderons pas à de longues considérations sur les privilèges attachés à la licence-provinciale. Nous voulons simplement attirer l'attention du public médical régulier sur l'audace de certains médecins *non licenciés* qui exercent leur profession au milieu de nous comme si l'impunité les couvrait d'une préférence spéciale.

Des médecins parfaitement qualifiés ont été lésés dans leurs intrêts à la suite d'une concurrence déloyale de la part de ces guérisseurs qui jugent à propos d'enfreindre les lois sous les yeux même des législateurs.

Nous croyons qu'il est temps d'intervenir afin de faire disparaître l'équivoque — s'il y en a — et de demander l'application stricte de la loi qui régit la pratique de la médecine dans cette province.

Donc, tous les médecins qui connaissent, dans leur entourage, des prétendus confrères qui exercent sans licence sont priés de faire parvenir le nom et l'adresse du monsieur irrégulier. Il suffit de faire une plainte auprès du registraire, M. le docteur Marsolais, qui se fera un devoir de faire rendre justice à qui de droit.

Il est du devoir d'un chacun d'agir ainsi par intérêt public.